

6. Autres projets de réforme

La personnalité polyvalente d'Henri Lambert trouvait toujours matière à réflexion sur les faits de société. Il résulte de l'analyse de trois exemples ci-dessous qu'Henri Lambert armé de sa philosophie de l'Histoire et de sa clef de lecture, réagit à tout moment sur tout fait de société en situation de mouvance aussi varié que l'intéressement des ouvriers, l'enseignement primaire, les chemins de fer, ou encore la réforme radicale du système électoral : tout cela en l'espace de quelques mois.

1. Projet de loi sur les « actions de travail » (1913)

Ce projet de loi (belge) de 1913 visait à associer plus intimement le salaire et le travail au capital et donc intéresser le monde ouvrier à l'entreprise. Henri Lambert réagit et propose que ce soit les syndicats et non le travailleur pris individuellement, qui interviennent. Ceci à la condition que ceux-ci soient transformés et que la loi sur les unions professionnelles qui en avait fait de sortes de « modernes et laïques congrégations de combat, des institutions de « Chevalerie du Travail », ne pouvant subsister que dans une atmosphère de lutte » soit abolie. Ils seraient devenus ainsi de véritables associations telles qu'il en a défini les contours dans ses réflexions sur le droit des associations, des « Sociétés de Travail ». Dans cette conception, ces « Sociétés de Travail » s'intéresseront, – ou pourront s'intéresser, lorsqu'elles le voudront, – pécuniairement, aux entreprises – en même temps qu'elles leur fourniront la main-d'oeuvre en gros », par des contrats collectifs de travail. Elles prendront, dès lors, dans la direction de la marche des entreprises, une part et une influence en rapport avec les capitaux qu'elles leur auront confiés. Avec le temps, cette part et cette influence croîtront en importance et en résultats utiles, elles pourront devenir prépondérantes, car moyennant les garanties morales et matérielles indispensables, les capitaux s'offriront, afflueront, à intérêt fixe, aux sociétés de travail. Ainsi unis, les travailleurs s'élèveront au rang d'entrepreneurs capitalistes; d'industriels ».

2. L'enseignement primaire (1914)

Sous le pseudonyme d'Aristidion, Henri Lambert publiait, début 1914, une brochure intitulée Le problème de l'Enseignement primaire. La solution libérale. Le landernau politique belge était secoué par le projet du ministre catholique Prosper Poullet (1868-1937) qui désirait rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit. Cette « loi Poullet » promulguée le 19 mai 1914 fut votée par les catholiques pour garder leur indépendance au niveau de leur enseignement.

Pour Henri Lambert, l'organisation libérale et individualiste de l'enseignement doit obéir à trois principes :

1. L'enseignement sera libre et l'instruction obligatoire.
2. L'état fournira à l'indigent un « bon scolaire ».
3. Les communes devront suppléer par un enseignement neutre au défaut d'enseignement d'initiative privée.

3. Les chemins de fer (1914)

Au printemps 1914, vu les difficultés financières que connaissent les chemins de fer belges, des réformes profondes semblent devoir y être imposées. Tel est le constat que fait le Comité

central du Travail industriel au Ministère des chemins de fer. Henri Lambert propose, selon son habitude, un projet qui se structure avec clarté jusque dans les détails. On y retrouve ses principes humanistes et libres-échangistes : « mise en oeuvre du stimulant de l'intérêt et de la responsabilité personnels ; participation de la collectivité aux résultats bénéficiaires (non aux pertes) de l'exploitation des richesses collectives ; décentralisation pour tout ce qui est susceptible d'être divisé, centralisation pour ce qu'il est avantageux d'unifier ».